

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/176  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <b>DELIBERATION n°DC2015/64</b>	

Nombre de membres : Le deux juillet deux mille quinze, à 19h30, le Conseil  
En exercice : 125 Communautaire, dûment convoqué, se réunit à  
Présents : 67 VOUZIERES sous la présidence de M. Francis  
Votants : 76 (dont 9 pouvoirs) SIGNORET.  
POUR : 76 (100%)  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

Date de la convocation : 24/06/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COSSON Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, SEMBENI Anne, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BESTEL Dominique, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CARPENTIER Dominique, COLIN Michel, COLSON Dominique, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GAUDARD Daniel, GODART Olivier, GOMES Antonio, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LAURENT-CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, LONGHAIS Christian, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Xavier, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NANJI Léopold, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PIERSON Florent, POTRON Francis, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre.

*Représentés :* Mesdames BRUSA Régine donne pouvoir de vote à Monsieur GROSSELIN Jacques et PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM et Messieurs BARDIAUX François donne pouvoir de vote à Madame PASSERA Karine, BROUILLON Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET Francis, CANNAUX Francis donne pouvoir de vote à Monsieur PIERSON Florent, LANTENOIS Jacques donne pouvoir de vote à Monsieur GODART Olivier, QUEVAL Guillaume donne pouvoir de vote à Monsieur MATHIAS Frédéric, RACOUR Patrick donne pouvoir de vote à Monsieur MAS Raoul et VALET Bruno donne pouvoir de vote à Madame VERNEL Martine.

**OBJET : Principe d'annualisation du temps de travail de l'agent d'entretien**

Il s'agit d'une délibération de 2006 ou début 2007

Vu la nécessité d'annualiser le temps de cet agent et notamment pour la prise en compte du caractère estival du PAD ;

Vu le procès-verbal du comité technique du centre de gestion de la FPT en date du 2 juin 2015 remettant un avis favorable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'adopter les principes de l'annualisation présentés en séance, qui seront mis en œuvre pour l'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) chargé de l'entretien ménager dans la collectivité

Le Président  
Francis SIGNORET



20 JUIL. 2015

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le.....  
 Et de sa publication ou notification le.....